

indemnite de licenciement taux pour le calcul de la prime

Par momo62, le 10/03/2012 à 11:26

je viens de reçevoir ma lettre de licenciement car l employeur va mettre en vente sa maison je suis employee de maison chez un particulier , je travailles 3 h hebdomadaire depuis 13 ans je voudrai savoir si le calcul de ma prime de licenciement doit etre calcule sur 1/10 par mois d anciennete ou par 1/5 de mois par annee d anciennete merci de votre reponse

Par P.M., le 10/03/2012 à 11:43

Bonjour,

Je vous ai déjà répondu dans ce sujet :

[citation]L'indemnité de licenciement est de 1/5° de mois de salaire brut par année de présence + 2/15° à partir de la 10° année...[/citation]